



Rapporteur : M. COULOMBEL

48607

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Actualisation des modalités d'exécution de la convention d'adhésion à la centrale d'achat MEGALIS Bretagne - Fourniture de certificats électroniques

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-2 et L. 2113-4 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 mars 2020 relative à la convention

d'adhésion 2020-001 à la centrale d'achat MEGALIS Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques ;

Expose :

L'usage de certificats électroniques est obligatoire pour l'utilisation de services numériques tels que la dématérialisation de la chaîne financière et comptable et la signature des marchés. Les certificats doivent être conformes aux exigences en termes de sécurité des échanges administratifs, notamment au référentiel général de sécurité (RGS / eIDAS).

Une convention d'adhésion 2020-001 a été passée le 15 avril 2020 à la centrale d'achat MEGALIS Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques.

Conformément à ses statuts, le syndicat mixte de coopération territoriale MEGALIS Bretagne peut être centrale d'achat au profit de ses membres ou des organismes éligibles, au titre de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences. A ce titre, il peut passer des marchés ou des accords-cadres destinés à d'autres pouvoirs adjudicateurs et autres organismes éligibles. Lors de l'exécution des marchés ou accords-cadres mis à leur disposition, les membres et les organismes éligibles du syndicat mixte sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L. 2113-4 du code de la commande publique.

Cette convention est toujours valable mais l'accord-cadre avec la société CHAMBERSIGN FRANCE s'est terminé le 12 janvier 2024.

Un nouvel accord-cadre a donc été passé. La société CHAMBERSIGN FRANCE a été retenue. Les pièces de cet accord-cadre sont jointes en annexes.

Le coût d'un certificat, entre 100 euros et 300 euros HT pour 3 ans, dépend du type de certificats.

L'enveloppe globale pour 4 ans est estimée à 35 000 euros HT soit 42 000 euros TTC.

Pour l'année 2024, les dépenses sont estimées à 5 000 euros HT soit 6 000 euros TTC.

Les crédits sont prévus au BP2024 sur la nouvelle AP 2024-INFOI012 en 20/020/2051 - P631.

Décide :

- d'approuver l'actualisation des modalités d'exécution liées à la convention 2020-001 du 15 avril 2020 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la centrale d'achat MEGALIS Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques avec le nouveau titulaire de l'accord-cadre la société CHAMBERSIGN FRANCE.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242064

Pour extrait conforme